

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 28 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 28 mai à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Callac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BIAVA Denis (*suppléant*) ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOÉTÉ Cécile à CLEC'H Vincent ; BOUCHER Gaëlle à CHAPPÉ Fanny ; BOULANGER Servane à GOUAULT Jacky ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; DUMAIL Michel à RASLE-ROCHE Morgan ; GIUNTINI Jean-Pierre à GUILLOU Claudine ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUEROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; SAMSON-RAOUL Caroline à LE MEUR Daniel

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Evelyne.

Nombre de conseillers en exercice :	88 Titulaires - 43 suppléants
Présents	64
Procurations	13
Votants	77
Absents	11

L'association Études et Chantiers organise depuis plus de quarante ans des chantiers internationaux de bénévoles avec pour support l'aménagement des espaces de vie, la protection du patrimoine bâti, naturel et culturel. Fort de son expérience (chantiers bénévoles, chantiers d'insertions, coopérations internationales), Études et Chantiers a mis en place sur le territoire depuis plus de 10 ans des équipes européennes de volontaires de 18 à 30 ans pour la valorisation du patrimoine naturel et bâti.

De 2011 à 2018, 8 chantiers de rénovation de lavoirs, fontaines ou chapelles ont ainsi été accueillis sur notre territoire dans les communes de Bégard, Péder nec, Kermoroc'h, Landebaëron, Squiffiec, Trégonneau et Saint-Laurent. A compter de 2021, l'agglomération a proposé à l'association Etudes et Chantiers de développer des chantiers sur de nouveaux territoires (partenariat historique avec la Communauté de Communes du Pays de Bégard), c'est ainsi que des chantiers de rénovation d'un muret le long du Trieux à Pontrieux et d'une Chapelle à Callac ont eu lieu lors des étés 2021 et 2022.

Les objectifs des chantiers pour les jeunes et le territoire :

- Participer à la protection du patrimoine bâti et à la sauvegarde des espaces naturels du Territoire ;
- Rendre le patrimoine vivant et accessible à la population locale ;
- Mettre en œuvre des actions interculturelles et intergénérationnelles en lien étroit avec les acteurs du territoire, en impliquant les associations locales et les habitants dans un esprit participatif ;
- Découvrir une autre culture ;
- Acquérir des compétences utiles au développement personnel, éducatif et professionnel ;
- Promouvoir les programmes de mobilité internationale auprès des jeunes du territoire.

L'équipe est composée de 10 à 12 volontaires (corps européen de solidarité et services civiques), encadrés par un professionnel et référent technique. Les volontaires sont mobilisés 3 semaines sur cette mission à raison de 30h/semaine. La population locale est encouragée à venir participer ou découvrir le chantier de restauration du patrimoine. Le reste du temps est consacré pour le groupe de jeunes à la découverte du territoire et à la mise en place d'activités avec les habitants. Suite à une rencontre entre l'association et la Mairie de Bulat-Pestivien, en lien avec le service jeunesse de Guingamp-Paimpol Agglomération, un projet de chantier de rejointoiement de la façade de l'école va être mis en place du 26 juillet au 16 août 2024.

Le budget prévisionnel du chantier s'élève à 29 231 €. Dans le cadre d'une convention de prestation avec Études et Chantiers, il est proposé que l'agglomération contribue à hauteur de 9 500 € au chantier (crédits prévus au BP 2024). Par ailleurs, l'agglomération demandera à la Région Bretagne une demande de subvention de 5 000 € sur le programme « Soutenir les travaux dans le cadre de chantiers de jeunes bénévoles ou de personnes en insertion ». La commune de Bulat-Pestivien prendra à sa charge l'hébergement de l'équipe au camping municipal, le coût des matériaux nécessaires, et l'organisation des pots d'accueil et de clôture.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

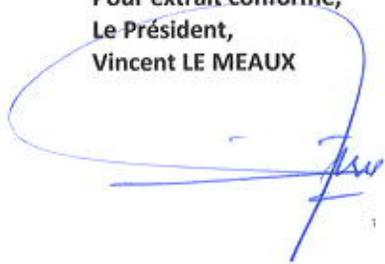
- Se prononce favorablement sur la tenue d'un chantier international de jeunes sur le territoire ;
- Valide la participation à hauteur de 9 500 € versée à Études et Chantiers ;
- Autorise le Président à déposer à ce titre un dossier de demande de subvention de 5 000 € à la Région Bretagne ;
- Donne délégation au Président ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Joseph LINTANF

